

Corpus épigraphique des Séquanes : un état d'avancement

Bassir Amiri

Université de Franche-Comté, France

Sabine Lefebvre

Université Bourgogne-Europe, France

Abstract The paper explains the beginning and the nature of the *I-Site Sequania project* (*Sequania ID Making Sequania Space, Territorial Identity and Patrimonial Dynamics*). The epigraphical component of this project includes the establishment of the epigraphical corpus of the *civitas* of Sequania in order to re-examine and update epigraphical data relating to the *civitas* on the one hand, and to exploit this material in order to propose an onomastic and sociological analysis that will make it possible to establish the degree of integration of the Sequanian population and the survival of a pre-Roman Sequanian identity. The paper focuses on the progress of the epigraphic component of the project.

Keywords Sequania. Epigraphy. Society. Identity. Territory.

Sommaire 1 Introduction. – 2 Présentation des résultats. – 3 Le corpus épigraphique : un état des lieux. – 4 Nouveaux apports. – 5 Conclusion



Peer review

Submitted 2022-12-15
Accepted 2023-03-30
Published 2025-12-05

Open access

© 2025 Amiri, Lefebvre | 4.0



Citation Amiri, Bassir; Lefebvre, Sabine (2025). "Corpus épigraphique des Séquanes: un état d'avancement". *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, n.s., 1, 417-450.

1 Introduction

La mise en œuvre d'un corpus épigraphique des Séquanes présenté dans cet article a été initiée dans le cadre d'un projet de recherche qui a vu le jour à la faveur de la création, le 1^{er} avril 2015, de la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Bourgogne Franche-Comté¹ et de l'obtention en 2016 par la nouvelle Université Bourgogne Franche-Comté du label d'excellence I-Site. Le projet I-Site-BFC² entraînait en effet la communauté des chercheurs vers des approches pluridisciplinaires fortement liées aux enjeux de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion administrative des anciennes régions de Bourgogne et de Franche-Comté. L'attribution du label I-Site reposait sur la définition par la ComUE BFC de trois pôles d'excellence, « Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents », « Territoires, Environnements et Aliments », et « Soins individualisés et intégrés », qui ont donné lieu, dès 2016, à des appels à projets.

L'axe 2 « Territoires, Environnements et Aliments » permettant de proposer des travaux issus des sciences humaines et sociales, les discussions entre Bassir Amiri, qui projetait depuis plusieurs années la constitution d'un corpus épigraphique, et Sabine Lefebvre, qui a bien voulu s'associer à cette entreprise, ont conduit à définir un projet englobant ce corpus épigraphique dans une réflexion plus large portant sur la Séquanie romaine³ issue de la conquête des tribus de la Gaule par César, en mettant en place une équipe pluridisciplinaire élargie – avec un double objectif : procéder, dans les musées et sur le terrain, à la vérification des textes, d'une part ; caractériser le contexte séquane entre la conquête césarienne et la fin du III^e s., avant que les réformes de Dioclétien et le christianisme ne modifient les cadres de vie, d'autre part. Ce faisant, nous pouvions inscrire le projet dans la perspective d'une meilleure compréhension de la communauté séquane, au prisme d'un territoire, celui de la Séquanie romaine, mais aussi d'une dynamique régionale et globale, qui voit la Séquanie, en termes de circulations terrestres et fluviales (le Doubs) et de transferts culturels et sociaux, placée au croisement de plusieurs espaces, en vertu de sa proximité, de ses liens avec plusieurs autres grandes cités gauloises et de sa situation sur des axes majeurs de déplacements des hommes. Le travail réalisé permet

1 Cette ComUE prend la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

2 Ici et dans le reste de cet article, l'acronyme BFC est utilisé en lieu et place de « Bourgogne Franche-Comté ».

3 Entendue comme l'entité politique antique dont le territoire s'est organisé sous la domination romaine autour d'une ville principale, *Vesontio* (Besançon), sur la base d'un espace déjà intensément structuré et peuplé avant l'arrivée des Romains.

ainsi de mieux comprendre les mécanismes internes et externes de définition et de fonctionnement d'une société antique, de manière à éclairer le contexte de surgissement des inscriptions des Séquanes, mais aussi à mettre en perspective la construction des nouvelles structures administratives et universitaires.

C'est dans ce contexte renouvelé, qui réunissait les deux pôles universitaires de Besançon et de Dijon en associant des laboratoires des deux sites, comme ARTEHIS, ISTA, Chrono-environnement, mais également l'ENSAM et le LISPEN,⁴ qu'a été déposé un projet mobilisant des compétences interdisciplinaires puisque fondé sur la volonté de croiser les données fournies par l'archéologie, l'épigraphie ou l'iconographie pour mieux apprécier l'identité séquane à l'époque romaine. Bien que le terme d'« identité » soit aujourd'hui galvaudé et sujet à toutes les appropriations,⁵ il n'en reste pas moins significatif pour désigner l'objectif même de notre projet : rendre compte des modalités d'intégration d'un territoire, la Séquanie, et de ses habitants, les Séquanes, dans un ensemble plus vaste, celui qui représente l'empire romain tant sur un plan territorial que politique et, naturellement, culturel, dans un contexte antique, où intégration ne rime ni avec unification ni avec disparition des particularismes. Tel est le cadre du projet lauréat de l'appel d'offre I-Site à la rentrée 2017 sous le titre *Territoire et patrimoine en Séquanie antique (Making Sequania Space. Territorial Identity and Patrimonial Dynamics)*.

Conçu comme un moyen d'investir l'histoire de la région Bourgogne-Franche-Comté, à partir de l'étude des interactions et des dynamiques à l'œuvre sur ce territoire à l'époque romaine, le projet repose sur

4 Le projet fédère des établissements membres d'UBFC : Université de Bourgogne (uB), Université de Franche-Comté (uFC); des organismes nationaux de recherche actifs en Bourgogne Franche-Comté (BFC): l'INRAP, le CNRS; le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon. Les principaux laboratoires de recherche impliqués dans le projet sont, pour l'uFC, ISTA (UR 4011) et Chrono-environnement (UMR 6249) ; pour l'uB, ARTEHIS (UMR 6298). L'institut Arts et Métiers de Chalon-sur-Saône est pour sa part l'une des équipes du LISPEN (Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Physiques et Numériques, laboratoire multi-sites Arts et Métiers, EA 7515). Bien que le label I-Site n'ait pas été pérennisé, certains des projets engagés se sont poursuivis jusqu'en 2023. De la même façon, même si, au 1^{er} septembre 2022, l'Université de Bourgogne a annoncé se retirer du projet UBFC, l'établissement a continué sa collaboration avec l'UBFC jusqu'à expiration du contrat prévu fin 2023.

5 Sur le concept d'identité et ses multiples déclinaisons dans les sciences humaines, voir ainsi Halpern 2016, qui souligne l'intérêt de ce concept pour rendre compte de l'articulation de l'individu ou du groupe à une communauté plus large. Sur l'usage du concept dans l'Antiquité, on pourra aussi consulter Bélanger 2012, 87-111. De ce fait, il s'agit de considérer l'identité des individus et des groupes comme un processus évolutif et dynamique, un rapport d'interactions entre les individus, les sociétés et leurs espaces de vie et d'action. Voir dans cette perspective les travaux essentiels de Bernard Lahire sur la construction plurielle des acteurs (1998 ; 2004). Des travaux ont été menés sur cette thématique dans le cadre d'un programme d'ARTEHIS (Caballos Rufino, Lefebvre 2011 ; Lefebvre 2013 ; 2022).

la participation de spécialistes de Bourgogne et de Franche-Comté. L'élargissement du projet initial aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs de l'Université de Bourgogne et de Franche-Comté, appelé par le contexte I-Site, a permis de souligner les ponts naturels qui existent entre les pôles universitaires de la région : de nombreux chercheurs, historiens, archéologues, géologues, basés à Dijon font en effet porter leurs travaux scientifiques sur le territoire de la Séquanie antique ; de la même manière, le caractère interdisciplinaire de l'appel d'offre conduit à créer des liens entre des laboratoires de sciences humaines et des laboratoires scientifiques, en l'occurrence liés au traitement de l'image, à la reconstitution en 3D, qui se sont révélés essentiels dans notre entreprise de vulgarisation des connaissances.

2 Présentation des résultats

Parmi les objectifs de ce projet, on compte dans un premier temps la restitution d'une zone de franchissement du Doubs par la fouille subaquatique d'un pont romain situé à Pontoux, un village de Saône et Loire localisé sur la rive gauche du Doubs. Reconnu depuis longtemps comme le *Pons Dubis* de la Table de Peutinger, il permettait à la voie romaine reliant Chalon-sur-Saône à Besançon, et, au-delà, à Mandeure et à Kembs, de franchir la rivière.⁶ Les recherches menées grâce aux prospections dirigées par Annie Dumont (ARTEHIS) afin de mieux comprendre la construction du pont ont permis la restitution du paysage antique *via* la réalisation d'une maquette numérique établie sur la base des données archéologiques et mise en œuvre grâce à une application de réalité virtuelle réalisée dans le laboratoire de Frédéric Merienne (LISPEN).

Le territoire séquane, en grande partie rural, déjà bien étudié,⁷ demandait pour sa part à ce qu'une synthèse des acquis concernant les sites ruraux soit rassemblée afin de mieux appréhender leur

6 Pour la période romaine, on ne connaît à ce jour que trois autres ponts, qui ont été construits selon la méthode encore peu connue du pont à caissons de bois: le pont de Stepperg, sur le Danube (Allemagne, Bavière, voir Prell 1997), le pont de Mayence, sur le Rhin (Allemagne, voir Cüppers 1983), et le pont de Fondettes, sur la Loire, près de Tours (Neury, Seigne 2003). L'exploration du pont de Pontoux constitue en ce sens un élément intéressant l'histoire de l'architecture publique romaine, mais également notre connaissance des traces susceptibles d'être découvertes à proximité de cette voie de transit essentielle dans la région. Inscrite dans les objectifs d'un PCR, l'étude du pont de Pontoux a reçu une autorisation de fouille tri-annuelle délivrée dans ce cadre de recherche (2019-2021) et l'opération a bénéficié des financements I-Site de l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Pour l'historique des recherches et les résultats obtenus, on consultera le Rapport 2022 du PCR sur « Les cours d'eau en Bourgogne-Franche-Comté. Patrimoine immergé et évolution des hydrossystèmes sur la longue durée » (Dumont 2022, 147-69 notamment).

7 Barral et al. 2012, 149-69.

pérennité ou les mutations qu'ils ont pu vivre sur le temps long (Pierre Nouvel, ARTEHIS). Des cartes de localisation ont ainsi été élaborées, mettant en évidence la constitution de petites agglomérations, qui ont formé un maillage territorial ayant parfois donné naissance à des bourgs encore aujourd'hui visibles dans le paysage régional. Dans le détail, le réexamen comparé de certains sites (en particulier Tourmont, Osselle, Thoraise, Châtenois, Domblans, Evans, Poligny, Pont-de-Poitte, Saint-Aubin, Chassey-les-Montbozon, Jonvelle, Membrey, Vellexon, Authumes, Bavilliers ou Offemont) débouche sur une vision nouvelle de l'exploitation ancienne de cette région.

L'étude, inédite,⁸ de 772 monnaies antiques conservées au Musée des Beaux-Arts de Besançon a été menée sous la direction de Laurent Popovitch (ARTEHIS) en collaboration avec le musée des Beaux-Arts de Besançon et son responsable des collections archéologiques, Julien Cosnuau : pesées, identifiées et, dans la mesure du possible, rattachées à une typologie, ces monnaies ont également fait l'objet d'une lecture iconographique et épigraphique et ont été intégrées à la base de données du Musée. La circulation matérielle, des hommes et des marchandises, a aussi été envisagée sous l'angle de la provenance des pierres, support des inscriptions retrouvées sur le territoire de Séquanie, grâce aux analyses de Jean-Pierre Garcia et de Florent Delencre (ARTEHIS) sur les ressources géologiques,⁹ afin d'envisager également l'économie liée aux approvisionnements. Le travail sur la pierre a été complété par une analyse du répertoire figuré avec pour objectif, à terme, de comparer les éléments mis en avant par l'épigraphie et ceux évoqués par le décor sculpté, ces deux registres étant complémentaires et apportant des informations utiles à notre connaissance de la population séquane (métier et statut des défunt, aspects cultuels, etc.).¹⁰ L'une des pierres angulaires, originelle, du projet réside en effet dans l'analyse de la société séquane du Haut-Empire grâce à l'étude approfondie du matériel épigraphique par une équipe constituée de B. Amiri (ISTA), de S. Lefebvre et de M.-A. Janin (ARTEHIS). Le financement I-Site a permis de mettre en place plusieurs campagnes de recueil des données épigraphiques (support, prise de dimensions, relevé, transcription, restitution...) concernant

8 Plusieurs articles ont été publiés sur les trésors de Franche-Comté, notamment Lerat 1968 ou encore, pour la Haute-Saône, Bonvalot, Richard 2003, mais un grand nombre d'entre eux n'ont jamais été publiés depuis leur découverte. Sur les monnaies séquanes, on consultera en outre Popovitch 2000, 59-60 ; 2006, 68-9 ; 2023, 68-9.

9 Delencre 2024.

10 L'analyse du répertoire iconographique et du décor des blocs sculptés a fait l'objet de nombreux travaux, notamment de la part d'Hélène Walter (1974). L'objectif ici était d'essayer de déterminer des ateliers, des styles reprenant les codes romains ou élaborant localement un répertoire iconographique et stylistique propre en lien avec les influences des territoires voisins.

les inscriptions issues du territoire séquane, Besançon naturellement, mais également Luxeuil, Corre, Mandeure, Villards d'Héria, pour ne citer que les sites les plus importants, mais qui permettent de repérer des traces de l'activité épigraphique dans le Doubs, le Jura, la Haute-Saône, et, dans une moindre mesure, le territoire de Belfort.¹¹ Par-delà la réalisation du projet I-Site, ces données sont appelées d'une part à être saisies dans la banque de données *PETRAE* gérée par le laboratoire Ausionius,¹² d'autre part à servir de support à une analyse onomastique et sociologique permettant d'établir une intégration complète à la culture romaine ou, au contraire, les survivances d'une identité séquane pré-romaine, visible dans le choix des noms. Sera aussi envisagée une étude des pratiques religieuses - divinités locales, divinités dites romaines, présence du « culte impérial » - et de l'investissement dans la vie politique de la cité séquane. Au-delà du contenu du texte, l'analyse du support permettra d'envisager le niveau socio-culturel du dédicataire et/ou du dédicant. Les premiers éléments de cette enquête ont été intégrés à l'exposition *Lettres séquanes*, organisée au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon du 21 octobre 2023 au 3 mars 2024, qui a donné lieu à la publication d'un catalogue.¹³ Outre la saisie dans *PETRAE*, nous envisageons, à terme, la publication d'un volume de corpus des inscriptions séquanes, afin de permettre la mise à disposition à la communauté des données recueillies. L'objet de cet article vise à présenter un état d'avancement relatif au projet de corpus épigraphique des Séquanes.

3 Le corpus épigraphique : un état des lieux

L'historiographie de l'épigraphie en Séquanie antique est particulièrement riche. En témoignent les commentaires repris très largement par Otto Hirschfeld dans le volume XIII du *CIL*. Il ne s'agit pas ici d'exposer cette historiographie dans le détail, compte tenu des enjeux de l'article, mais de souligner l'intense activité des érudits locaux de la Franche-Comté, notamment à partir de la fin du XVII^e s., avec l'abbé Boisot, jusqu'au XIX^e s., où de nombreuses

11 Un état des découvertes dans ces quatre départements figure dans les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* publiés pour le Jura en 2001 par Marie-Pierre Rothé, pour la Haute-Saône en 2002 par Odile Faure-Brac et pour le Doubs et le Territoire de Belfort en 2003 par Lydie Joan.

12 Nous avons fait le choix au début du projet de ne pas créer une nouvelle base de données afin de ne pas multiplier les outils épigraphiques mis à la disposition de la communauté. Nous avons choisi de nous tourner vers le laboratoire Ausionius et leur base *PETRAE* ; ils ont accepté de nous ouvrir un espace, et nous ne pouvons que les remercier de nous avoir fait confiance et de nous avoir permis de nous inscrire dans une structure solide et éprouvée.

13 Amiri, Cosnuau, Lefebvre 2023.

figures franc-comtoises vont œuvrer à la connaissance des vestiges antiques séquanes. Il convient, en premier lieu, de mentionner Jean-Pierre Baverel, qui doit être considéré comme l'une des premières assises de l'épigraphie en Séquanie. Auteur, au début du XIX^e s., d'un recueil de monuments antiques trouvés en Séquanie et d'un recueil épigraphique,¹⁴ il a recensé les inscriptions, les a reproduites, parfois à l'aide de croquis, a indiqué leur provenance et a proposé des éléments de restitution. Il a été repris à la fin du siècle par d'autres antiquaires, qui s'appuyèrent sur ses travaux tantôt pour les suivre tantôt pour y apporter ou proposer des corrections : dans la deuxième moitié du siècle, Castan, Chifflet, Delacroix, Héron de Villefosse notamment vont trouver dans les sociétés savantes (Société d'émulation du Doubs, Société d'émulation du Jura, par exemple) et dans les publications qui en émanent (Mémoires du Doubs, Annuaire du Jura, Bulletin des Antiquaires, Revue archéologique...) des espaces de communication pour les découvertes issues des résultats des fouilles auxquelles ils participent, pour les propositions de relecture qu'ils soumettent aux discussions et les notes parfois très précises qu'ils rédigent.¹⁵

Le corpus des inscriptions séquanes s'est ensuite établi au cours des deux premières décennies du XX^e s. grâce au volume XIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* édité par O. Hirschfeld et C. Zangemeister, complété par différents volumes pour ce qui concerne plus spécifiquement les Germanies.¹⁶ Les nouveaux documents ont été inventoriés au fur et à mesure de leur découverte à partir des années 1960, livrant des témoignages isolés ou quelques séries d'inscriptions. Les dernières données, encore inédites, sont issues des fouilles préventives menées dans le secteur de la Viotte Nord à Besançon en 2013. S'il existe un socle d'inscriptions bien attestées depuis le début du siècle dernier, des fouilles préventives ont livré quelques nouvelles inscriptions, d'autres témoignages épigraphiques sont pour leur part peu exploités ou nécessitent une relecture fondée sur des relevés *in situ*, le croisement avec des sources vérifiées et traduites afin d'évaluer, de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de lecture de ces documents. Il s'agit de ce fait de mettre à disposition des chercheurs un catalogue actualisé des inscriptions consignant notre connaissance de la Séquanie. Ce travail est d'ailleurs rendu nécessaire par l'existence de volumes similaires publiés pour les Lingons¹⁷ et les

14 Baverel 1810 ; s.d. (Ms. 17 de la Bibliothèque municipale de Besançon).

15 Longchamps 1860 précédé par Marc 1806 pour la Haute-Saône. Luxeuil, par sa spécificité, a suscité beaucoup de publications, comme par exemple celles de Bourquelot (1862) ou de Delacroix (1871). À Mandeure, A. Héron de Villefosse livre plusieurs contributions, voir par exemple Héron de Villefosse 1882 ; 1886. À Besançon, voir Castan 1870.

16 Finke, 1927, 1-107, 198-231 ; Nesselhauf 1937, 51-134 ; Nesselhauf, Lieb 1959, 120-229 ; Schillinger-Haefele 1977, 447-604.

17 Le Bohec 2003.

Éduens¹⁸ à proximité immédiate des Séquanes, pour la cité d'Avenches¹⁹ en Suisse et concernant les inscriptions de Belgique.²⁰ La mise en place d'un tel corpus pourrait servir à des analyses comparatives des pratiques, des habitudes et des identités des territoires de l'est de la Gaule, à la charnière entre la Lyonnaise et les provinces rhénanes.

Outre l'apport ancien des érudits précédemment cités puis des volumes du *CIL* et de ses compléments, le matériel archéologique et, dans son sillage, le matériel épigraphique de la Séquanie ont suscité l'intérêt des chercheurs de l'Université de Franche-Comté, notamment sous l'impulsion de Lucien Lerat, directeur des Antiquités historiques de Franche-Comté de 1942 à 1971.²¹ Durant cette période, il réalise de nombreux travaux de sauvetage à Besançon et des relevés graphiques des parties hautes de la Porte Noire, il dirige les fouilles du *fanum* de Montjustin en Haute-Saône et, de 1961 à 1981, les fouilles de l'ensemble religieux des Séquanes aux Villards d'Héria, faisant ainsi mieux connaître le patrimoine de ce territoire. S'agissant de Mandeure, le site a été fouillé par l'Université de Franche-Comté en collaboration avec l'Université de Strasbourg,²² tandis que des travaux sur les agglomérations secondaires ont eu lieu dans le cadre d'un PCR AggloCenE sur les régions Bourgogne-Franche-Comté et Champagne-Ardennes.²³ Ce travail a permis un réexamen complet depuis 2012 du corpus d'habitats groupés anciens de la région, depuis les hameaux jusqu'aux agglomérations urbaines. Les données disponibles (plans, évolution de l'occupation dans le temps et dans l'espace) sont désormais directement exploitables, notamment pour une vingtaine de sites sur les 52 connus sur le territoire des Séquanes. Ces recherches archéologiques permettent ainsi de disposer d'un contexte stable de perception des inscriptions de la Franche-Comté. On rappellera également que d'autres chercheurs ont apporté leur contribution dans une perspective complémentaire, comme Alain Daubigney, qui a utilisé sa connaissance du territoire séquane pour poser le rôle des inscriptions dans la compréhension de l'organisation territoriale et humaine,²⁴ Hélène Walter ou encore Séverine Blin.²⁵

18 Le Bohec 2015.

19 Frei-Stolba, Bielman 1996.

20 Deman, Raepsaet-Charlier 1985.

21 Lerat 1964, 27-141 ; 1967, 3-72 ; 1977, 53-88 ; 1998.

22 Barral et al. 2015, 11-142.

23 Venault, Nouvel 2014 ; Venault et al. 2012.

24 Outre ses travaux sur le Jura aux époques proto-historiques et historiques (1980), Alain Daubigney s'est également intéressé aux inscriptions de la Séquanie, ce dont témoignent notamment plusieurs articles sur la relecture d'inscriptions (1981, 407-28 ; 1984, 221-40), mais aussi à l'onomastique séquane (2011, 88-98).

25 Blin, Brelaz 2017.

Chaque étude spécifique sur la Séquanie conduit par ailleurs les chercheurs à exploiter le matériel épigraphique directement à partir des données recensées dans le *CIL* ou présentées dans l'*Année épigraphique*, alors qu'aucun travail scientifique d'ensemble n'a été mené depuis les dernières éditions tant pour ce qui concerne l'établissement ou la vérification des textes que leur datation. Le corpus séquane ne livre pas souvent des textes complets, immédiatement déchiffrables et compréhensibles : beaucoup sont fragmentaires, peu lisibles et les révisions sont nécessaires autant qu'une mise en contexte qui permette d'éclairer les éléments subsistants. S'agissant de la datation, seule une soixantaine d'inscriptions ont été datées par le *CIL* et par des critères stylistiques établis par Hélène Walter en 1974 dans la lignée des travaux des chercheurs de l'Université de Franche-Comté.²⁶

La ville de Besançon est mentionnée sous le nom de *Vesontio* par César, qui la découvre en 58 av. J.-C. et la qualifie d'*oppidum maximum Sequanorum*,²⁷ affirmant ainsi le rôle central de *Vesontio* à l'époque gauloise. Après la conquête par César, l'organisation administrative des territoires conquis se met en place : vers 27 av. J.-C. s'organise la structuration en *civitas* de type romain des peuples - *Vesontio* reste alors la capitale des Séquanes - puis se met en place l'organisation provinciale entre 16 et 13 av. J.-C. lors d'un séjour d'Auguste en Gaule : les Séquanes sont alors inclus dans la province de Gaule Belgique²⁸ avant d'être rattachés à la province de Germanie supérieure, dont la capitale est Mayence, au moment de sa création par Domitien.²⁹ Outre César, Strabon et Plutarque font également mention du peuple séquane, qui, malgré des attestations tardives dans la littérature, occupe en réalité un territoire très développé au sein de la Gaule Chevelue, puisqu'il s'étend, du nord au sud, des marais des Dombes à la plaine d'Alsace et, d'est en ouest, du plateau suisse à la vallée de la Saône.³⁰ Ce territoire recoupe ainsi pour une large part les quatre départements de l'actuelle Franche-Comté. La Séquanie est par ailleurs présente sur l'*Itinéraire d'Antonin*,³¹ par la Notice des Gaules (*Notitia Galliarum*), qui mentionne la *civitas Vesontiensium* et sur la *Table de Peutinger*.³² Des bornes milliaires permettent de cerner certaines parties de la cité, comme le fragment découvert en 1894 près de la voie de Vougeaucourt à Mandeure, au nord du village de Mathay,

²⁶ Walter 1974.

²⁷ Caes. *BGall.* 1.38.

²⁸ Hoët-van Cauwenbergh 2022, 69-74, 79.

²⁹ Hoët-van Cauwenbergh 2022, 269.

³⁰ Barral, Thivet 2019.

³¹ Cuntz 1929.

³² Desjardins 1869-76 ; Bosio 1983.

daté de l'époque de l'empereur romain Trajan, exposé au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et qui mentionne une distance de 47 000 (?) pas depuis Besançon.³³ Si ce territoire semble fixé au cours du III^e s. av. J.-C., période de naissance des grands sanctuaires civiques, il connaît des fluctuations, notamment liées à des tensions avec les Éduens pour le contrôle de l'axe stratégique de la Saône. Plusieurs frontières sont également discutées : avec le territoire qui deviendra celui des Rauraques,³⁴ avec celui des Séguisaves,³⁵ ainsi qu'à l'ouest avec les Lingons pour ce qui concerne notamment le rattachement de certaines zones actuellement situées en Haute-Marne [fig. 1].³⁶

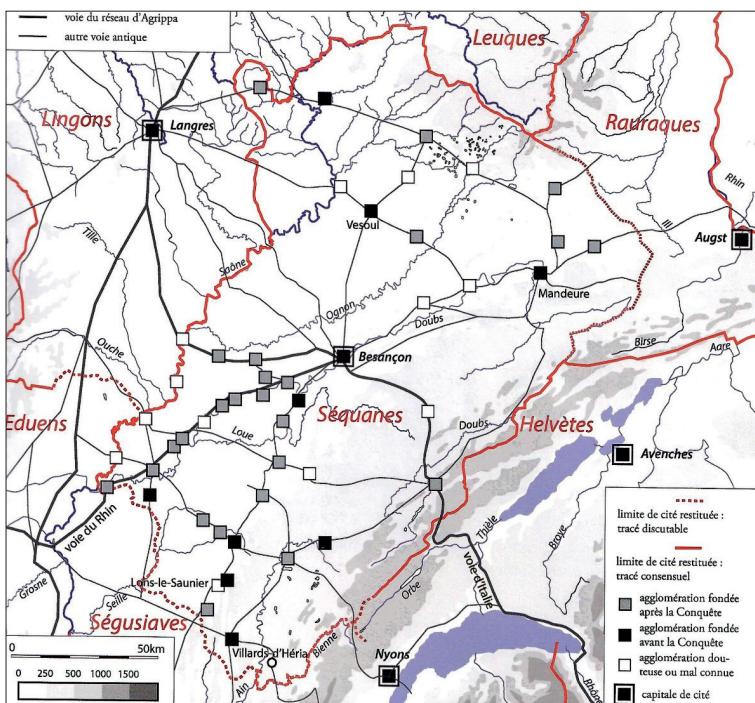


Figure 1 Carte de la cité des Séquanes (© Pierre Nouvel, UMR ARTEHIS / Université de Bourgogne, extraite de Raepsaet-Charlier 2021, 185)

³³ *CIL XIII*, 9079. Voir aussi sur la même route, *CIL XIII*, 9080. La voie romaine reliant la capitale de la cité à la deuxième ville séquane en termes de monumentalisation, Mandeure, est également attestée par une borne datée de 98 apr. J.-C. et signalant une distance de 48 000 pas entre Besançon et Valentigney (*CIL XIII*, 9081).

³⁴ Fichtl 2009.

³⁵ Nouvel, Cramatte 2013, 385-409.

³⁶ Barral et al. 2012, 149-69 ; Nouvel 2020.

La définition du corpus épigraphique de la Séquanie se conçoit naturellement d'abord en lien avec ces données, qui supposent que l'on y intègre notamment les inscriptions retrouvées à Bourbonne-les-Bains, qui figurent actuellement dans le volume de Yann Le Bohec sur les Lingons.³⁷ Les limites des diocèses ont également pu servir à mieux apprécier l'appartenance au territoire séquane d'une localité ayant livré une inscription. Ainsi en est-il de la dédicace votive à Mercure retrouvée à Montigny-les-Cherlieu, dans l'actuel département de la Haute-Saône,³⁸ que nous avons décidé d'intégrer au corpus en nous appuyant sur les anciennes limites des diocèses, qui nous apprennent que Montigny-lès-Cherlieu relève de celui de Besançon, tandis que la paroisse voisine à l'ouest de Chauvirey-le-Châtel relève de celui de Langres. En l'espèce, l'inscription nous transporte pour ainsi dire sur la limite théorique entre Lingons et Séquanes, en faveur desquels nous avons tranché.

Ainsi constitué, le territoire séquane ne peut en outre qu'être conçu comme un espace d'accueil composite pour la pratique épigraphique, qui explique des disparités relativement importantes quant à la localisation et à la répartition des inscriptions sur le territoire. En Séquanie, il faut compter avec des milieux urbains, parfois très fortement monumentalisés et parés, Besançon, Mandeure, Luxeuilles-Bains par exemple, mais également avec nombre d'établissements ruraux, qui livrent une voire deux attestations, parfois à l'écart sur des hauteurs ou à proximité de sources ou de lacs, comme le site des Villards d'Héria. La proximité des grands axes routiers ou fluviaux joue également un grand rôle dans la découverte des inscriptions ainsi que la présence d'un sanctuaire, comme à Mutigney ou au Mont-Rivel. À titre d'exemple, on peut ainsi évoquer l'inscription gravée en lettres pointillées qui figure, en compagnie de quatre cercles concentriques gravés au burin, sur la table d'un objet quadrangulaire en bronze.³⁹ L'ensemble pourrait former un socle ou une base de petite statue ou encore un cadeau de consécration. Découvert vers 1860, la dédicace votive fait connaître la présence d'un vendeur d'encens à Saint-Germain-en-Montagne, une agglomération antique secondaire située au carrefour de plusieurs voies de communication et à proximité du grand sanctuaire de Mont-Rivel, situé à 2 km, dont on suppose, au vu de la rudesse du climat et de l'absence de système de chauffe, qu'il n'avait qu'une activité saisonnière estivale. Son développement sur 7 ha plaide cependant en faveur de son dynamisme. Bien que les fouilles aient montré la présence, au sein de ce complexe, de bâtiments dédiés à l'accueil des dévots, on suppose que ces derniers

³⁷ Le Bohec 2003, inscriptions n° 5, 6, 7a, 7b, 7c et n° 199-214.

³⁸ *CIL* XIII, 5910, intégrée par Y. Le Bohec au corpus des Lingons (n° 197).

³⁹ *CIL* XIII, 5356.

étaient majoritairement hébergés à Saint-Germain-en-Montagne, où des vestiges comprenant des habitations et des séchoirs à viande ont été retrouvés sur 4 ha.⁴⁰ C'est donc à Saint-Germain-en-Montagne qu'est attestée la présence d'un commerçant, C. Iulius Senecianus, un citoyen romain, dont l'accession de ses descendants à la citoyenneté romaine a eu lieu à l'époque augustéenne. Sa profession de *thurarius* (vendeur d'encens) devait en partie concerner le commerce de produits destinés aux rites religieux, d'où sa présence à Saint-Germain-en Montagne, qui attirait avec le sanctuaire de Mont-Rivel une population qui dépassait largement le cadre de la Séquanie. En l'état actuel de la documentation, tous les *thurarii* mentionnés dans les inscriptions sont en effet attestés uniquement en Italie,⁴¹ à l'exception du dévot de Saint-Germain-en-Montagne, qui s'acquitte d'un vœu à Jupiter sous sa forme la plus romaine, celle honorée sur le Capitole. En d'autres termes, il ne faut pas oublier que notre perception du fait épigraphique en Séquanie est fortement tributaire de la physionomie contrastée, très spécifique, du territoire, qui détermine des conditions de peuplement, mais qu'elle repose également sur notre connaissance des points d'attraction, qui se sont constitués sur ce territoire, comme les sites fréquentés pour leurs sources et leurs sanctuaires et les points de passage obligés vers ces espaces. La présence de C. Iulius Senecianus à Saint-Germain-en-Montagne permet ainsi de mettre en exergue de manière tangible les échanges qui s'opèrent en Séquanie et la circulation des hommes et des biens, notamment en lien avec le fonctionnement des complexes cultuels présents sur le territoire de la cité.

La nécessité, pour traiter ce corpus épigraphique, de s'appuyer sur les éléments externes au texte, se révèle d'autant plus prégnante dans le cas des inscriptions de la Séquanie que la typologie des quelques 200 inscriptions recensées sur le territoire doit faire la part de textes très fragmentaires, devenus illisibles ou réduits à quelques mots voire lettres, qui représentent tout de même près de 22,5 % du corpus séquane. Tout l'enjeu du travail de recensement et d'éclairage de ces documents du corpus repose de ce fait non seulement sur des indices textuels mais aussi sur une mise en contexte susceptible de donner des indications sur la nature de ces inscriptions très fragmentaires. À cet égard, les conditions de découvertes rapportées dans la documentation ancienne se révèlent souvent précieuses, de même que les rapports précis des fouilles les plus récentes permettent de rattacher certains de ces documents à des ensembles significatifs. Les sept nécropoles présentes dans la capitale de la cité, bien identifiées,

40 Pour la présentation de ce site et son importance en Séquanie, voir Rothé 2001, 633-9.

41 Voir Allé 2010, 199-212 et particulièrement, s'agissant des *thurarii*, 209-10.

quoique pas entièrement fouillées, permettent ainsi de rattacher certains fragments d'inscription (peut-être issus de stèles) et trouvés en réemploi à la catégorie funéraire, là où le texte, incomplet, ne permet pas réellement de conclure. Ainsi on peut retenir l'exemple de l'inscription *[--] LIC Siluani Regina⁴²* découverte à l'angle des rues Lecourbe et Nodier à Besançon sur le site d'une nécropole à incinération ; contrairement à une autre inscription retrouvée sur le même site et dont le texte est sans ambiguïté concernant le caractère funéraire : *Magnilli / an(n)orum X.⁴³* Pour le dire autrement, dans le travail de structuration et de datation du corpus séquane qui est actuellement en cours, il sera nécessaire, sans doute plus encore que de coutume, de tenir compte de la documentation ancienne d'une part, et des apports de l'archéologie d'autre part.

Il en va de même pour des inscriptions plus développées (environ 14,5 % du corpus), dont le texte ne permet cependant pas d'établir clairement la finalité,⁴⁴ et dont les analyses à venir sur les contextes de découverte, les supports,⁴⁵ mais aussi l'iconographie permettront éventuellement de rattacher certaines d'entre elles à une catégorie significative. Les inscriptions honorifiques attestant l'existence de magistrats, semblables à celle figurant sur une base retrouvée aux Villards d'Héria et élevée par les Séquanes en l'honneur de l'Éduen C. Licinius Campanus,⁴⁶ sont pour leur part très faiblement représentées, à peine 3,4 % des dédicaces. Le reste du matériel épigraphique se répartit de manière presque équivalente entre des inscriptions explicitement funéraires, qui représentent 30,1 % de l'ensemble des découvertes et des inscriptions à caractère religieux à hauteur de 29,5 %, dont les deux tiers sont des dédicaces votives.

42 *CIL XIII, 5395.*

43 *CIL XIII, 5396.*

44 S'agissant des éléments textuels permettant l'établissement d'une typologie et une datation, nous nous appuyons sur les « Critères de datation épigraphique pour les Gaules et les Germanies » présentés par Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier et Monique Dondin-Payre (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999, VII-XII).

45 Pour lesquels une synthèse est en cours de préparation. On note une diversité dans la forme et la nature des supports funéraires : blocs ou plaques de pierre, stèles inscrites sans iconographie associée, autels funéraires, sarcophages en petit nombre (à Besançon), stèles pourvues d'une iconographie, parmi laquelle la figuration du défunt, stèles-maisons de petit format, dont il faudra s'interroger sur les influences reçues des territoires limitrophes. S'agissant des dédicaces votives, à côté d'autels votifs, on compte des tablettes ou des plaques de bronze, des plaques en pierre ainsi que plusieurs types d'objets inscrits sur le territoire, plaque en métal (*CIL XIII, 5372*), manche de patère (*CIL XIII, 5408*), couteau (*CIL XIII, 5378*), socle en bronze (*CIL XIII, 5356*), cymbale en bronze offerte à Cybèle et retrouvée à Grozon (*CIL XIII, 5358*). Parmi les autres supports à la pratique épigraphique, on peut également mentionner des plaques de bronze ou de marbre, un anneau en argent ou encore un support en bronze.

46 *CIL XIII, 5353.*

Si la très grande majorité des inscriptions funéraires recourt à l'invocation initiale aux dieux Mânes, il convient de souligner la particularité des épitaphes dans la capitale de la cité, qui se caractérisent par des textes développés. Outre la mention de la filiation, elles présentent tantôt l'âge, la situation familiale des défunt ou encore le métier du dédicant, à la différence des épitaphes des autres agglomérations du territoire, parmi lesquelles on peut néanmoins souligner la spécificité de Luxeuil-les-Bains, où la brièveté du texte est en quelque sorte équilibrée par la présence d'une iconographie très riche du défunt dans une niche au-dessus de l'inscription proprement dite. S'agissant des dédicaces votives, elles sont pour la plupart signalées par les formules *ex uoto* ou *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*, qui attestent de l'adoption en Séquanie des mécanismes du vœu romain et témoignent du contrat passé entre un dévot et une divinité. Les motifs du vœu comme la nature du don sont rarement indiqués : une statue, une stèle, un autel ou un objet commémorant le sacrifice accompli lors de l'acquittement. Plusieurs couteaux, inscrits à Besançon, le plus souvent anépigraphes à Mandeure, mais très semblables dans leur forme à ceux retrouvés dans la capitale, laissent entrevoir une possible « tradition locale et commune entre les lieux de cultes séquanes ».⁴⁷ La Séquanie a principalement livré des dédicaces votives privées, émanant aussi bien de citoyens romains, de notables indigènes ayant reçu la citoyenneté romaine que de pérégrins, ce qui suggère que les principes empruntés au droit romain étaient bien intégrés dans la cité. Les divinités sollicitées sont romaines (Jupiter *Optimus Maximus*, Mercure, Apollon, Mars, Mars Auguste), locales ou régionales (*Luxouius*, *Matres*, Mars *Vesontius*), parfois intégrées au panthéon public de la cité (Mars *Segomo*).

Au total, Besançon, en tant que capitale de la cité, livre un quart des inscriptions recensées sur le territoire, surpassant toutes les autres agglomérations quant à la présence d'épitaphes aussi bien que de dédicaces votives. Trois sites se détachent à sa suite : les agglomérations de Luxeuil-les-Bains et de Mandeure ainsi que le complexe des Villards d'Héria. Plusieurs facteurs concourent à y expliquer l'importance des découvertes : la forte urbanisation et la monumentalisation font de Luxeuil-les-Bains et de Mandeure les principales agglomérations de la Séquanie romaine. Elles se sont par ailleurs développées sur des lieux de passage, ce qui explique leur extension rapide entre le I^{er} et le III^e s., leur occupation dense (plus de 300 ha à Mandeure, entre 35 et 50 ha à Luxeuil-les-Bains à leur apogée) et la fréquentation dont elles bénéficiaient. Luxeuil était en effet traversée par la voie du Rhin, qui reliait Langres à Bâle, elle se situait également sur l'axe reliant Besançon à la vallée

⁴⁷ Perruche 2023, 119.

de la Moselle. Quant à Mandeure, son implantation dans la vallée du Doubs la plaçait entre la vallée du Rhin et le couloir Rhône-Saône. La particularité de la ville tient dans sa fonction religieuse, qui se déploie en trois secteurs: à l'est, à proximité des thermes, un grand sanctuaire à fonction religieuse et thermale (secteur de Courcelles); au centre du noyau urbain, trois bâtiments interprétés comme des temples ; à l'ouest, un complexe monumental de près de 10 ha délimité par une enceinte et organisé autour d'un théâtre dressé face à un sanctuaire ancien, accueillant des vestiges des II^e et I^{er} s. av. J.-C. (Clos du Château), et complété par plusieurs édifices (temples, autels, chapelles). Sous le Haut-Empire, Mandeure est un pôle religieux majeur en Séquanie et dans toute la région.⁴⁸ Le développement de Luxeuil-les-Bains s'explique également par la présence d'une vingtaine de sources chaudes, donnant naissance à un quartier thermal auquel s'ajoutent des vestiges d'un autre ensemble monumental, comprenant les vestiges d'un vaste édifice, peut-être public ou d'une place structurée de type forum.⁴⁹ La nature thermale de l'implantation et du développement de Luxeuil-les-Bains trouve un écho à Bourbonne-les-Bains, qui livre 18 inscriptions, dont 11 voire 12 sont consacrées aux divinités *Boruo* et *Damona*, sans que l'on puisse se prononcer sur le développement de ce quartier et de la ville elle-même compte tenu de la destruction de nombreux vestiges à la fin des années 70.⁵⁰ À la différence de Luxeuil-les-Bains et de Mandeure, le site des Villards d'Héria est un site naturel, dont l'agencement exceptionnel venait révéler une présence sacrée, impliquant que les autorités locales conçoivent un sanctuaire « au plus près de l'organisation topographique naturelle du lieu aménagé : il s'agissait de respecter et d'organiser le territoire du dieu en tenant compte de son territoire d'expression ».⁵¹ En ce sens, la fréquentation du site, qui garantit la découverte des inscriptions, s'explique non par l'existence d'un trafic préexistant qui justifie son développement, mais par la désignation explicite de ce lieu par les autorités locales, qui, en créant un sanctuaire civique, ouvrent également une voie de passage en direction de cette partie de son territoire.⁵²

48 Sur le développement de Mandeure, voir les travaux essentiels de Barral et al. (2007, 353-434 ; 2015, 11-142).

49 Ce développement attesté par les vestiges archéologiques n'est pas associé à une connaissance du statut juridique de la cité, que Bully et al. (2014, 350-1) ont pu envisager comme un chef-lieu de *pagus* durant le Haut-Empire.

50 Maligorne 2011, 214-231. Sur les vestiges antiques de Bourbonne-les-Bains, voir Troisgros 2005, 15-52 et Thévenard 1996, 125-138.

51 Van Andringa, 2022, 81-104 ; 2006, 121-34.

52 Pour une étude du site, on consultera Nouvel, Luginbühl, Bichet 2008.

Un dernier ensemble significatif de douze inscriptions, pour la plupart funéraires, a été retrouvé dans l'actuel département de la Haute-Saône, à Corre. L'importance de cette découverte trouve une explication dans son emplacement, au carrefour de plusieurs routes nord-sud et ouest-est – croisement entre les peuples lingon, séquane et leuque – et à la confluence de la Saône et du Coney, qui prend sa source dans les Vosges. Les fouilles réalisées sur le site ont mis à jour les traces d'une importante occupation gallo-romaine, sous la forme de stèles funéraires et d'urnes qui se trouvent au musée de Vesoul ; d'autres vestiges auraient été utilisés en réemploi dans des monuments ultérieurs aujourd'hui disparus,⁵³ l'ensemble témoignant de l'existence en ce lieu d'une agglomération secondaire romaine.⁵⁴

Le territoire séquane livre ensuite de manière éparses des inscriptions « isolées » en l'état de nos découvertes, mais qui témoignent, de manière intéressante, de la vitalité, entre le I^{er} et le III^e s., de certains secteurs situés sur des voies de transit économique ou à proximité de sanctuaires.

À cet ensemble, nous comptons ajouter d'une part les 17 cachets d'oculistes retrouvés en Séquanie, d'autre part les attestations des Séquanes connus en-dehors de la Séquanie grâce à des épitaphes, des dédicaces religieuses ou des inscriptions honorifiques,⁵⁵ qui nous permettent de déceler la présence de ces citoyens séquanes, parfois très loin de leur territoire d'origine, au point que Dietz et Weber ont pu parler du rayonnement des Séquanes dans l'Occident romain.⁵⁶ Les Séquanes sont d'abord attestés dans des cités voisines, à Dijon chez les Lingons, à Lyon, où ils sont connus par sept inscriptions, à Vienne en Narbonnaise, ainsi que chez les Rauraques, dans la vallée du Rhin supérieur, à Augst. De fait, le couloir rhénan constitue un autre foyer de présence séquane. Outre Augst, des Séquanes ont laissé des traces de leur passage ou de leur enractinement à Wiesbaden (*Aquae Mattiacae*), à Niedernberg, ainsi qu'à Miltenberg, où stationnait la *cohors I Sequanorum et Rauricorum*, et jusqu'à Coljinsplaat, en Belgique, sur le territoire des Ménapiens et dans l'actuelle province

⁵³ Faure-Brac 2002, 200 et suiv.

⁵⁴ Pour les discussions à ce sujet, on se référera à Mangin, Bonvalot 2002, 68.

⁵⁵ Pour l'identification de ces inscriptions, nous avons fait le choix de ne pas retenir l'usage du terme *Sequanus* dans les séquences onomastiques compte tenu des incertitudes d'interprétation qu'il suppose, mais de nous appuyer sur l'indication explicite de l'origine présente sur de nombreux témoignages. Hors de leur cité, il est en effet d'usage que les dédicants marquent sur la pierre leur identité civique. Pour ce faire, les Séquanes ont recouru tantôt à l'adjectif seul *Sequanus* (CIL XIII, 1674 ; CIL XIII, 1695) / *Sequana* (CIL XII, 1924 ; CIL XVI, 55), tantôt au groupe *ciuis Sequanus* (CIL VII, 69 ; CIL XIII, 3492), tantôt à la formule *natione Sequanus* (CIL XIII, 2023 ; CIL V, 907).

⁵⁶ Dietz, Weber 1982.

de Zélande aux Pays-Bas, qui était alors un carrefour commercial de premier plan entre le Rhin et la Bretagne. Plus à l'est, trois inscriptions ont été retrouvées en Rhétie à Gundremmingen, Epfach et Weißenburg. La Pannonie supérieure a également accueilli des Séquanes, ce dont témoigne un document retrouvé à Vindobona, un camp romain situé à l'emplacement de l'actuelle capitale autrichienne. Les dernières attestations de Séquanes en-dehors de leur cité sont plus éparses : une dédicace religieuse d'un courrier de la cité des Séquanes au col du Grand-Saint-Bernard laisse entendre des relations régulières entre la cité et la péninsule italique, où ont par ailleurs été retrouvées deux mentions d'un Séquane, à Aquilée et à Véies. Pour le reste, on trouve la mention, isolée, de trois citoyens séquanes en Bretagne, à Cirencester, à Bordeaux dans la province d'Aquitaine et en Belgique romaine, à proximité d'Amiens. Parmi les raisons qui conduisent ces individus à voyager ou à s'installer hors de leur cité d'origine, on compte l'engagement dans l'armée. Les Séquanes prennent également leur part dans les activités liées au commerce et au transport. Négociants ou artisans forment en effet un autre groupe caractéristique parmi les Séquanes de l'extérieur, confirmant par leur présence hors de la cité la place de la Séquanie sur les routes commerciales de l'empire. La plupart sont attestés à Lyon, convaincus qu'ils ont dû être de trouver un large marché dans la capitale des Trois Gaules. Certains Séquanes sont d'ailleurs partie prenante dans les activités des bateliers et des transporteurs, à l'instar du négociant en tissus peignés Popillus, dont l'inscription illustre la réussite sans doute financière, mais également sociale : *natione Sequanus*, il a également reçu la citoyenneté de la ville de Lyon, où il a été admis dans le collège prestigieux des utriculaires (fabricants et marchands de ces outres indispensables au transport des biens et des marchandises), qui lui ont visiblement confié des charges importantes, signe de la reconnaissance dont il fait l'objet. À Lyon toujours, c'est encore un Séquane, membre de l'administration de l'autel du Confluent, qui patronne le collège des bateliers (*nautae*) de la Saône et du Rhône. Cette même activité de batellerie entraîne un autre Séquane, Vegisonius Martinus, jusqu'aux Pays-Bas actuels, dans le cadre probable d'un transport régulier de marchandises entre les territoires de Germanie inférieure et les provinces romaines de la Gaule, *via* la Seine ou le Rhin. Est-ce une activité commerciale qui conduit à Bordeaux L. Iulius Mutacus et son frère Q. Ignius Sextus ou encore qui procure, en Rhétie, à M. Titius Patruelis la richesse suffisante pour être admis en tant que décurion au sénat local du *municipium Aelium Augustum* ? Quoi qu'il en soit, les témoignages épigraphiques collectés nous mettent en présence pour une part d'individus qui ont trouvé la mort hors de leur cité d'origine, mais pour une autre part, non négligeable, de citoyens engagés dans la vie économique, politique et religieuse des cités qu'ils ont rejoindes et où

ils acquièrent parfois une certaine visibilité. Au-delà de ces individus se dessine également en arrière-plan un contexte social séquane plus large. Deux témoignages nous font connaître des femmes, qui se désignent comme citoyennes séquanes, l'une à Lyon (Decimia Decmilla, *ciuis Seq(uana)* mentionnée en compagnie de son frère),⁵⁷ l'autre à Vienne (Pompeia Cocca Andebrocirigis (*filia*), *Sequana*),⁵⁸ sans qu'on puisse présumer des raisons de leur présence hors de la cité.

4 Nouveaux apports

Que retenir dès à présent de ce recensement des inscriptions de la Séquanie et que peut nous livrer ce corpus enrichi et revisité ? Si les travaux menés il y a quelques années dans le cadre du programme *Empreinte de Rome sur les Gaules et les Germanies* ont donné lieu à plusieurs publications sous la direction de Monique Dondin-Payre et de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, qui fournissent un cadre de réflexion pour l'étude du corpus documentaire des cités, il s'agit, avec la mise en place de ce corpus réalisé au sein d'un projet plus large intégrant différentes approches du territoire séquane, de présenter à terme une étude plus spécifique de la société séquane envisagée par le prisme épigraphique considéré dans toutes ses dimensions (contexte, support, texte et image) et dans ses relations avec les autres cités, notamment voisines.⁵⁹ La documentation rassemblée ne permet pas réellement d'aller plus loin dans notre connaissance des structures administratives et politiques de la cité que ce qui a déjà été présenté, notamment dans les travaux de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier.⁶⁰ En revanche, l'étude de corpus, dans ses multiples dimensions, permettra d'entrer plus avant dans notre connaissance de ses habitants. Les épitaphes, les inscriptions honorifiques, les dédicaces religieuses ainsi que les inscriptions votives, qui témoignent toutes deux des comportements religieux des communautés et des individus, livrent en effet des informations précieuses sur les caractéristiques de cette population, même si l'on souhaiterait souvent pouvoir disposer de témoignages plus complets ou plus nombreux pour reconstituer la physionomie humaine de ce territoire, notamment sur l'insertion

⁵⁷ *CIL* XIII, 1990.

⁵⁸ *CIL* XII, 1924.

⁵⁹ Parmi les points d'appui à cette dimension comparative, on compte sur l'existence de travaux menées sur les peuples voisins, les Éduens, étudiés pour ce qui concerne les reliefs figurés dans la thèse de Pierre-Antoine Lamy (2015) ou les Lingons, dont le corpus funéraire a été étudié dans la thèse de Anne-Laure Edme (2018).

⁶⁰ Raepsaet-Charlier 1999, 271-352 ; 2021, 134-8.

dans la vie économique et culturelle de la province et de l'empire, la vie religieuse⁶¹ et l'onomastique,⁶² qui nous permettent d'éclairer la société séquane, pour laquelle on présentera ici un premier état des lieux.

Il est difficile de déterminer l'importance de la population qui vivait en Séquanie. Tout au plus pouvons-nous envisager des foyers de peuplement en nous appuyant sur la concentration des inscriptions dans certaines parties de ce territoire, qui comprend notamment des zones montagneuses peu propices à l'établissement. À cet égard, le chef-lieu de la cité, Besançon, constitue sans surprise un foyer de peuplement, où se côtoient quelques individus d'origine étrangère - Geminia Titulla, originaire d'Orange et désignée comme *mater sacrorum* sur sa tombe à Besançon ;⁶³ une Syrienne, Dubitatis Castula, offre pour sa part au dieu Mercure Cissonius la réhabilitation de son temple et d'un portique (*CIL XIII*, 5373) - ainsi qu'une population constituée de pérégrins et de citoyens romains. Mandeure, où se situait l'un des plus grands sanctuaires séquanes, a livré un nombre plus faible d'inscriptions, mais leur étude montre que l'activité édilitaire et énergétique y était d'un niveau très élevé, semblable à celui qui pouvait se pratiquer dans le chef-lieu de la cité, ce qui constitue un témoignage non négligeable du peuplement de la ville et de sa fréquentation par les personnages importants de la cité.⁶⁴ Le sanctuaire des Villards d'Héria, à l'opposé sur le vaste territoire séquane, atteste lui aussi de cette fréquentation, quoique dans des proportions très différentes, tandis qu'une ville comme Luxeuil-les-Bains a livré nombre de témoignages en raison de ses établissements thermaux.

Sans surprise, l'épigraphie nous fait d'abord connaître les magistrats principaux d'une cité, dont le statut peut prêter à discussion.⁶⁵ Une

61 Sur ce sujet, nous disposons pour l'heure de la contribution ancienne de Gschaid 1994, 155-88. Les Séquanes sont également présents dans les synthèses plus larges consacrées à la Germanie supérieure, quoique de manière nécessairement incidente. Voir par exemple Spickermann 2003 ; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2006.

62 La question de l'onomastique séquane a fait l'objet d'un article d'Alain Daubigney, qui a cherché à mesurer la part celtique dans l'onomastique de la population séquane (2011, 88-98). L'analyse d'étape qui suit prend pour appui les cadres de référence onomastiques mis en place par Raepsaet-Charlier (2001, 399-470).

63 *CIL XIII*, 5384.

64 Blin 2008, 25-6.

65 Si l'on considère, d'une part, l'existence d'une inscription votive, dans laquelle un dédicant se présente comme *tabell(arius) colon(iae) / Sequanor(um)* (*CIL V* 6887), ce qui rend possible l'obtention et la conservation par la cité des Séquanes d'un statut de colonie par exemple sous Galba en raison du soutien de la cité à Vindex, sans qu'aucune source ne soit pourtant en mesure de l'attester (Raepsaet-Charlier 2021, 134). D'autre part, d'autres inscriptions du 1^{er} s. relatives à des magistrats de la cité ne mentionnent pour leur part que le statut de *civitas* (*CIL XIII*, 1674, 1675 et 1695). Le caractère officiel

minorité est connue pour le 1^{er} s. : les *duouiri* M. Petronius Magnus et Q. Petronius Metellus⁶⁶ ainsi que le duumvir, flamine et prêtre de Rome et d'Auguste à l'Autel du Confluent, Q. Adginnius Martinus, dont l'existence est attestée en 73-74.⁶⁷ Un questeur est attesté à Mandeure.⁶⁸ L'usage romain des *tria nomina* (prénom, gentilice et surnom), attesté dans une vingtaine d'occurrences, désigne sans ambiguïté des individus détenteurs de la citoyenneté romaine, pour lesquels n'est cependant jamais indiqué le nom de la tribu à laquelle ils avaient dû être rattachés. En l'absence d'indication de leur origine et de la tribu dans laquelle ils sont inscrits, on est conduit à considérer que nous sommes en présence d'anciens pérégrins, dont la famille a reçu la citoyenneté à l'époque de la constitution de la cité, sous César ou Auguste, ou, à partir de Claude et de l'octroi du *ius Latii* aux cités des Trois Gaules, à l'issu de l'exercice d'une magistrature au sein de la cité. Le nom de ces notables ayant exercé des fonctions officielles dans leur cité apparaît sur les inscriptions honorifiques et dans les dédicaces qu'ils adressent aux dieux sous la forme romaine des *tria nomina* ou encore des *duo nomina*, qui voient la disparition du prénom au profit des seuls gentilice et surnom. Quoique nous ne disposions que de quelques noms de magistrats, une inscription élevée à Lyon à un Séquane exerçant la fonction d'*inquisitor* des *Tres Galliae*,⁶⁹ nous permet d'entrevoir l'existence à Besançon de l'*ordo ciuitatis*, cette assemblée locale qui gérait le fonctionnement de toute la cité et de donner ainsi un contexte et une profondeur à l'action des individus que le hasard des découvertes nous conduit à mettre en lumière.

Nous connaissons bien moins de prêtres que de magistrats, dans la cité des Séquanes, ce qui revient à souligner leur rareté dans la documentation à notre disposition. Mandeure a livré une inscription très mutilée qui a fait l'objet de plusieurs lectures, parmi lesquelles celle de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, qui considère la possible mention d'un flamine⁷⁰ un fragment d'inscription

de ces dédicaces rend de ce fait improbable que le statut exact de la cité ne soit pas mentionné, d'autant plus s'il s'agissait d'un rang colonial.

66 AE 1999, 1124.

67 CIL XIII, 1674-1675.

68 CIL XIII, 5415. Peut-être aussi à Besançon (CIL XIII, 5383) si l'on admet une telle restitution. Pour la liste des magistrats, voir Raepsaet-Charlier 1999, 271-352.

69 CIL XIII, 1695.

70 CIL XIII, 5415. La lecture du CIL, reprise ensuite par Gschaid (1994, 155-88) et Joan (2003, 352) mais rejetée par Walter (1991, 399 ; 2019, 2: 142), propose de voir à la deuxième ligne, la trace du mot AMMON. Cette lecture a contribué à faire de cette inscription la preuve, unique, de la présence d'un culte de Jupiter Ammon dans le culte public des Séquanes. Cette lecture a été rejetée à juste titre, notamment par Raepsaet-Charlier (1999, 308), compte tenu du caractère très fragmentaire de l'inscription, qui rend la restitution peu sûre ; de l'absence d'attestation de ce culte égyptien dans les Gaules et les Germanies ; d'un rapprochement peu pertinent, par les partisans

retrouvé à Luxeuil-les-Bains laisse entrevoir une possible attestation d'un *sacerdos Romae et Augusti* (*CIL* XIII, 5428), c'est-à-dire d'un prêtre du culte impérial exerçant dans la cité des Séquanes, dont le témoignage le plus sûr de l'existence, pour la Séquanie, a été retrouvé à Lyon sous la forme de la dédicace honorifique élevée à Q. Adginnius Martinus, désigné comme *Seq(uanus), / sacerdos Romae et Aug(usti) / ad aram ad confluentes / Araris et Rhodani, / flamen, IIuir in ciuitate / Sequanorum*.⁷¹ L'inscription nous présente les fonctions exercées par ce Séquane d'une part dans sa cité, où il fut magistrat (*IIuir*) et flamme, c'est-à-dire prêtre d'une divinité particulière, d'autre part à l'autel du confluent du Rhône et de la Saône, fondé en 12 av. J.-C. par Drusus, en tant que prêtre confédéral chargé de rendre le culte impérial provincial, élu annuellement afin de présider l'assemblée annuelle des Trois Gaules en juillet de chaque année.⁷²

S'agissant du peuple de la cité, nous le percevons essentiellement par le biais des dédicaces religieuses, mais surtout grâce aux épitaphes, retrouvées en plus grand nombre pour cette partie de la population que pour les dignitaires, mais trop souvent réduites à la mention du nom du défunt, ce qui fait de l'onomastique un outil essentiel à notre connaissance des caractéristiques de cette population. Les inscriptions funéraires nous fournissent des noms assez nombreux de femmes. Très peu portent les *duo nomina* signalant des citoyennes romaines : Caesonia Donata,⁷³ Catilia Paula,⁷⁴ Iulia Carrotala,⁷⁵ Luciola Lucusta.⁷⁶ Beaucoup sont des pérégrines, qui se désignent ou sont désignées par leur filiation, leur nom, unique, étant suivi du nom unique de leur père comme Biraca Sabini⁷⁷ ou Oxia Messori,⁷⁸ mais la plupart sont connues par un nom unique⁷⁹. Les inscriptions de *pueri*, d'enfants en bas âge, ne sont pas fréquentes, non plus que la mention de l'âge du décès, même si cette information est parfois livrée en

de la présence de Jupiter Ammon à Mandeure, de ce fragment avec une inscription perdue (*CIL* XIII, 5410) qui présente elle-même plusieurs fragments, comportant l'un la séquence AMM, l'autre le mot IOV dans un contexte tellement fragmentaire qu'il est difficile d'en déduire qu'il soit question de Jupiter Ammon. M.-T. Raepsaet-Charlier a proposé de voir un A en tête de la deuxième ligne, plutôt qu'un M, et restitue *flamoni/o* plutôt qu'*Ammoni/s*, ce qui conduit à envisager la présence d'un flamme à Mandeure. Cependant, nous n'avons pas vu la barre caractéristique d'un A devant le M.

⁷¹ *CIL* XIII, 1674-1675.

⁷² Demougin 2001, 187 ; Arbabe 2017, 103-69.

⁷³ *CIL* XIII, 5386.

⁷⁴ *CIL* XIII, 5346.

⁷⁵ *CIL* XIII, 5390.

⁷⁶ *CIL* XIII, 5391.

⁷⁷ Joan 2003, 241.

⁷⁸ *CIL* XIII, 5370.

⁷⁹ Sur l'onomastique de ces pérégrines, voir *infra*.

raison d'un contexte spécifique : la mort d'Invetus Domitianus à l'âge respectable de 75 ans constitue sans doute un fait suffisamment exceptionnel pour que l'épitaphe le mentionne.⁸⁰ Le décès d'un être aimé explique souvent la présence de cette indication, comme dans la dédicace que Martialis consacre à sa probable compagne Epicharis, emportée à l'âge de 43 ans, 5 mois, 7 jours⁸¹ ou celle que ces parents consacrent à leur fils, Ianusius Ianuarius Iunior, *qui uixit annos VIIIII menses VI dies VIIIII*.⁸² Le formulaire est identique à celui que l'on trouve dans les autres provinces, calqué sur les pratiques en vigueur à Rome, mais la présence de la mention signale souvent la volonté de marquer le caractère exceptionnel de cette mort ou le regret d'avoir prématurément perdu un proche.

Inscriptions funéraires et religieuses laissent parfois entrevoir les métiers exercés par les Séquanes. Nous ne faisons qu'entrevoir le personnel subalterne au service de la cité et dont disposent les magistrats pour faire fonctionner les services de la cité.⁸³ Une inscription votive dressée au col du Grand-Saint-Bernard par Q. Silvius Perennis, qui se désigne comme *tabellarius* de la colonie des Séquanes,⁸⁴ nous fait ainsi percevoir l'existence des systèmes de circulation de l'information entre les cités et avec Rome.⁸⁵ On imagine que ce personnel était esclave ou affranchi, tel l'esclave Vesonticus, dont le nom laisse supposer qu'il s'agissait d'un dépendant public de la capitale de la cité des Séquanes, et dont l'inscription qu'il a élevée à Lyon pour un affranchi impérial laisse penser qu'il s'y était rendu en mission officielle,⁸⁶ mais des citoyens sont également attestés, même s'il est parfois difficile d'affirmer leur naissance libre, à l'instar du *tabellarius* mentionné plus haut.

Des inscriptions nous permettent également d'attester l'existence d'une industrie textile dans la cité : un *negotiator artis prossariae* (marchand de laine) séquane est en effet attesté à Lyon,⁸⁷ où il est *honoratus* du collège des puissants utriculaires, transporteurs et fabricants d'autres, indispensables à la circulation des marchandises. Son métier associé à son intégration au collège a pu faire supposer l'existence d'un circuit comprenant le vin à destination des Séquanes

⁸⁰ *CIL XIII*, 5393.

⁸¹ *CIL XIII*, 5384.

⁸² *CIL XIII*, 5391.

⁸³ Dondin-Payre 2003, 150.

⁸⁴ *CIL V*, 6887.

⁸⁵ Rankov 2006, 129-40.

⁸⁶ *CIL XIII*, 2038

⁸⁷ *CIL XIII*, 2023.

et des textiles au retour vers Lyon.⁸⁸ Bien qu'elle soit fréquemment attestée en Belgique et en Germanie supérieure, cette industrie textile est également associée à la Séquanie par Martial, qui mentionne la fabrication par une *Sequanica textris* (IV, 9) d'un manteau destiné à contrer le froid de l'hiver, que Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier rapproche de la représentation du Séquane Philus, décédé à 45 ans à Cirencester en Bretagne, portant une grande cape à capuche.⁸⁹ Un deuxième secteur d'activité dans lequel les Séquanes sont bien représentés est celui du transport fluvial. Un naute de Séquanie est attesté au sanctuaire de Coljinsplaat en Germanie inférieure,⁹⁰ tandis que le Séquane Q. Iulius Seuerinus est, à Lyon, le patron du collège des nautes du Rhône et de la Saône ;⁹¹ l'épitaphe de Poppilus atteste par ailleurs de l'existence de liens étroits entre les Séquanes et les utriculaires de Lyon. Hasard des découvertes ou réalité, les Séquanes prennent manifestement leur part dans les activités liées au commerce et au transport, ce que confirment les attestations de Séquanes retrouvés hors de leur cité d'origine. Le *thurarius* (marchand d'encens) qui dédie une plaque de bronze à Jupiter à proximité du sanctuaire du Mont-Rivel en Séquanie⁹² n'est pour sa part probablement pas séquane,⁹³ mais sa présence confirme la place de la Séquanie sur les routes commerciales de l'Empire. Le *tector* connu par l'épitaphe qu'il élève à sa femme à Lyon se désigne en revanche explicitement comme citoyen séquane.⁹⁴ C'est un individu de naissance libre, contrairement à nombre de stucateurs du monde romain qui sont souvent esclaves et affranchis, dont la présence à Lyon s'explique sans doute par les possibilités de développement qu'offrait la capitale des Trois Gaules pour son activité artisanale. On sait également que des Séquanes étaient engagés dans les troupes auxiliaires de l'Empire, puisqu'il existe une *cohors Sequanorum et Rauricorum equitata*, stationnée sur le limes de Germanie supérieure.⁹⁵ D'autres inscriptions font par ailleurs état des services de Séquanes dans différents corps de l'armée romaine. Cependant, aucun document mentionnant des soldats séquanes n'a été retrouvé en Séquanie, où la présence militaire n'est pas attestée.

Dans la mesure où l'administration romaine était établie dans la capitale de la province (Reims, pour la Gaule Belgique ; Mayence,

⁸⁸ Schmidt 2011, 79.

⁸⁹ Raepsaet-Charlier 2021, 137.

⁹⁰ AE 1973, 372.

⁹¹ CIL XIII, 1695.

⁹² CIL XIII, 5356.

⁹³ Voir *supra*, note 41.

⁹⁴ CIL XIII, 1983. Voir Delferrière, Janin 2021, 159-69.

⁹⁵ Voir par exemple CIL XIII, 6503.

lorsque, sous Domitien, la cité fut rattachée à la province de Germanie supérieure nouvellement créée), les traces des fonctionnaires impériaux sont peu présentes sur le territoire séquane. Deux esclaves impériaux sont attestés à Besançon : Martialis est connu par l'épitaphe qu'il érige pour sa compagne⁹⁶ et par une dédicace votive ; Candidus est pour sa part attesté dans la capitale de la cité grâce à l'inscription qu'il consacre à sa défunte épouse, une citoyenne romaine, Caesonia Donata.⁹⁷ Tous deux sont des *uernae*, c'est-à-dire des esclaves nés dans la maison du maître, en l'occurrence la *domus* impériale d'où l'épithète *Augusti* ou *Auggustorum* accolée à l'indication de leur statut juridique, et non des esclaves importés ou issus des guerres. Du fait de leur naissance, ces *uernae* sont souvent affectés au service de l'empereur à des postes de confiance. On ignore la fonction occupée par Candidus, mais le monument funéraire qu'il érige à sa défunte épouse – un sarcophage en pierre dite Vergenne aujourd'hui disparu, d'une longueur de 2,43 m, richement décoré de sculptures et de bas-reliefs – illustre la fortune dont il disposait en dépit de son statut servile. Quant à Martialis, qui a pu être en service durant les règnes d'Antonin, de Marc-Aurèle ou de Commode, il se présente comme *ex disp(en)satoribus*, en d'autres termes comme appartenant au corps des *dispensatores*. Le titre apparaît au II^e s.⁹⁸ parallèlement au développement des services financiers qui entraîne une multiplication des effectifs dédiés dans les centres administratifs importants, comme Rome et Lyon, mais également dans les capitales de cité, comme Besançon. Bien que ces fonctionnaires de l'administration impériale ne soient pas originaires du lieu où ils exerçaient leurs fonctions, et que leur présence y était temporaire, c'était tout de même là qu'ils élevaient leurs inscriptions. À ces *dispensatores* pouvaient être confiés le recouvrement des revenus des domaines ou encore la collecte des tributs ou tout aspect relevant du paiement de l'impôt en relais des autorités locales et de l'empereur.

S'agissant de l'onomastique plus particulièrement, toutes catégories juridiques confondues, une première remarque concerne la prédominance très nette de l'élément celtique sur l'élément germanique, dès lors que nous sommes en présence de noms d'origine indigène. Dagusa, le père du pérégrin Paternus à Arinthod,⁹⁹ porte un nom visiblement indigène, sur lequel on peut hésiter quant à l'origine germanique ou celtique. Quant au citoyen romain M. Mammaius Scottus,¹⁰⁰ qui s'acquitte à Vesontio d'un vœu à Mercure, il est l'un des

⁹⁶ *CIL* XIII, 5385.

⁹⁷ *CIL* XIII, 5386.

⁹⁸ France 2000, 218.

⁹⁹ *CIL* XIII, 5340.

¹⁰⁰ *CIL* XIII, 5372.

rares individus à porter un gentilice probablement germanique issu de la racine Mamm-*. S'il est donc possible de trouver des individus dont un élément de la dénomination est germanique, le phénomène reste suffisamment isolé pour nous rappeler que les Séquanes, comme les Helvètes et les Lingons, sont des peuples gaulois, dont l'intégration à la province de Germanie supérieure a été menée pour des raisons militaires et stratégiques et a été de peu d'incidence sur la dénomination des individus, dès lors qu'il s'agissait d'afficher une origine indigène.¹⁰¹ Un deuxième objet d'intérêt tient dans la formation des gentilices. Si pour la plupart, ils sont latins, une grande partie présente des caractéristiques régionales. Aux côtés des gentilices impériaux typiquement latins, reçus par certains individus et leurs familles pour services rendus à l'Empire, comme *Julius*,¹⁰² on trouve des noms « d'assonance », c'est-à-dire des noms qui « sonnent » latins, mais qui sont en réalité issus de noms indigènes, comme celui de L. Catius Coddacatus¹⁰³ à *Vesontio* ou de Catilia Paula¹⁰⁴ aux Villards d'Héria, qui sont tous deux formés sur la racine celtique *catu-**.¹⁰⁵ D'autres noms ont une forme dite patronymique, c'est-à-dire que lors de l'acquisition de la citoyenneté romaine, au moment du premier choix du gentilice ou plus tard, ce dernier a été formé sur le nom unique du père, comme par exemple dans le cas du prêtre séquane à l'autel du Confluent, Q. Adginnius Martinus,¹⁰⁶ ou du dédicant M. Mammaius Scottus,¹⁰⁷ ce qui est une manière de marquer une adhésion aux codes de la romanité sans renier sa culture originelle. Ce phénomène est particulièrement sensible lorsqu'on observe la mixité des dénominations des citoyens romains attestés en Séquanie: on voit peu de séquences entièrement indigènes comme celle de M. Mammaius Scottus, dont le gentilice est germanique et le *cognomen* celtique.¹⁰⁸ Les nomenclatures intégrant un double nom latin sont plus fréquentes. On observe avec intérêt que les magistrats de la cité comme Q. Petronius Metellus et M. Petronius Magnus,¹⁰⁹ qui s'accusent d'un voeu à Mars Auguste dans le sanctuaire des Villards d'Héria, ainsi que C. Iul(ius) Respectus et C. Iul(ius) Metellus qui sont associés à cette dédicace, sont tous les quatre porteurs d'un gentilice

101 Raepsaet-Charlier 2006, 376.

102 *CIL* XIII, 5426; 5409; 5344.

103 *CIL* XIII, 5368.

104 *CIL* XIII, 5346.

105 Delamarre 2007, 215.

106 *CIL* XIII, 1674-1675.

107 *CIL* XIII, 5372.

108 *CIL* XIII, 5372.

109 *AE* 1999, 1124.

et d'un *cognomen* latin, qui marquent leur intégration à l'Empire. Il n'empêche qu'une part non négligeable des nomenclatures se caractérise par l'association d'éléments latins et celtiques : Diuixtius Constans à Besançon¹¹⁰ porte un gentilice patronymique qui rappelle son origine indigène, mais se dote d'un surnom typiquement latin ; à Grozon, le dévot de Cybèle, Camellius Tutor¹¹¹ porte un gentilice latin accompagné d'un surnom latin d'assonance celtique. L'onomastique des pérégrins est à l'image de la diversité des pratiques en vigueur chez les citoyens romains attestés en Séquanie, où le maintien des traditions ne signifie pas le rejet du modèle romain. En témoignent les dénominations des femmes pérégrines, dont la plupart sont connues par un nom unique, qui peut être d'origine celtique, comme Oxtaia,¹¹² romaine comme Lupula,¹¹³ toutes deux à Luxeuil-les-Bains, ou encore formé avec un suffixe *-illa*, bien représenté en latin et que l'on trouve associé à des radicaux tantôt latins comme Campanilla¹¹⁴, tantôt celtiques, comme Cucumilla¹¹⁵ toutes deux à Corre, Decantilla¹¹⁶ à Mandeure, Salicilla¹¹⁷ et Vinilla¹¹⁸ à Luxeuil-les-Bains. Lorsque cela est possible, il est intéressant d'étudier l'évolution des noms sur plusieurs générations d'une même famille. Les inscriptions de Séquanie ne permettent hélas pas le suivi méthodique des familles, notamment de citoyens romains. En revanche, les pérégrins, qui se désignent avec leur nom suivi de celui de leur père, peuvent servir de support à l'étude, même si le volume de la documentation recensée limite la portée des conclusions que l'on peut établir sur les comportements familiaux. Pour autant, on constate tout d'abord la même diversité dans les choix de dénomination: un père et son enfant peuvent tous deux porter des noms celtiques, à l'instar, à Mandeure, de Scantrus fils d'Oxtaius¹¹⁹ ou de Decantilla, fille de Cob[-].¹²⁰ Dans un certain nombre de cas cependant, on peut observer qu'un père au nom indigène a donné à son fils un nom latin. Ainsi, le citoyen séquane engagé dans la première cohorte des Ligures est-il présenté sur son épitaphe retrouvée à Niedernberg comme Marcellus, fils de

¹¹⁰ *CIL* XIII, 5425.

¹¹¹ *CIL* XIII, 5358.

¹¹² *CIL* XIII, 5441.

¹¹³ *CIL* XIII, 5437.

¹¹⁴ Faure-Brac 2002, 200.

¹¹⁵ *CIL* XIII, 5454.

¹¹⁶ *CIL* XIII, 5412.

¹¹⁷ *CIL* XIII, 5442.

¹¹⁸ *CIL* XIII, 5431

¹¹⁹ *CIL* XIII, 5408.

¹²⁰ *CIL* XIII, 5412.

Bolgedo^{,121} de même qu'à *Vesontio*, c'est un certain Norbanus fils de Sinisser¹²² qui érige une dédicace à Apollon et à Mercure. Il est tentant de lire, dans ce passage d'un anthroponyme indigène à une dénomination romaine, une adoption des codes de la romanité en Séquanie. Sans rejeter cette interprétation qui vaut sans doute pour bien des évolutions dans les dénominations, on ne peut qu'indiquer l'existence d'un mouvement inverse, qui voit un père au nom latin, Mineru[--], donner un nom celtique, Esuccus, à son fils.¹²³ Plutôt que de conclure à une résistance indigène, il est préférable de souligner l'émergence d'une civilisation gallo-romaine, faite d'emprunts aux deux cultures et d'imprégnations mutuelles, dans une stratégie de représentation par le nom, qui prend parfois des formes extrêmes, mais souligne en même temps la plasticité des dénominations et la capacité des provinciaux à adopter comme à détourner les codes de la romanité. Certains pérégrins essaient ainsi de donner la forme la plus romaine possible à leur dénomination, alors qu'ils ne sont pas encore citoyens romains: ainsi *Ianussius Ianuaris Gedus*¹²⁴ à Besançon porte bien trois noms : mais *Ianussius* n'est pas un prénom romain (il n'y en a qu'une dizaine, parfaitement répertoriés) et n'est connu qu'en un seul exemplaire. Quant à *Ianuaris*, qui lui sert de nom de famille dans une forme spécifiquement celte,¹²⁵ c'est le nom du mois de janvier, qui est parfois utilisé comme surnom : c'est un *cognomen* latin qui a pu être transformé en gentilice sous la forme *Ianuarius*. Enfin *Gedus* ou plutôt *Geddus* est porté en Germanie supérieure (Landstuhl),¹²⁶ mais est visiblement d'origine indigène. Son épouse, *Luciola Lucusta*, porte un premier nom qui est connu comme nom unique ou comme surnom et qui ne constitue pas un gentilice. Son deuxième nom, *Lucusta* est utilisé par toutes les couches de la société. De leur union est né *Ianussius Ianuaris Iunior* qui reprend deux des éléments onomastiques de son père, ce qui n'en fait pas plus un citoyen romain ! Les données orientent ainsi vers une onomastique « gallo-romaine », où la présence simultanée des composantes latine et indigène montre la volonté d'adopter les formes culturelles romaines sans pour autant renier les ancrages locaux.

Les Séquanes que les inscriptions nous donnent à voir reflètent ainsi la place juridique de la cité dans l'Empire et notamment dans les provinces gallo-germaniques : aux statuts juridiques variés qui peuplent la cité provinciale (esclaves, pérégrins, libres) se

121 *AE* 1967, 338.

122 *CIL* XIII, 5366.

123 *CIL* XIII, 5366a.

124 *CIL* XIII, 5391.

125 Dondin-Payre 2001, 239.

126 *CIL* XIII, 6154.

confrontent des statuts sociaux et économiques très divers illustrés par la modestie ou la magnificence des témoignages épigraphiques, tandis que l'on perçoit aux côtés des notables de la cité une population constituée d'agents municipaux, d'artisans, de commerçants et de transporteurs ouverte sur l'espace impérial.

5 Conclusion

Ce premier bilan épigraphique est proposé à mi-parcours : si l'exposition *Lettres séquanes*, organisée au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon du 21 octobre 2023 au 3 mars 2024 nous a donné l'opportunité de proposer de courtes synthèses sur le projet de réalisation du corpus épigraphique, elles seront enrichies dans le cadre de séminaires et de journées d'études.¹²⁷ En parallèle, la saisie des textes se poursuit dans *PETRAE*. Il faut donc encore être patient pour que paraisse le corpus imprimé.

Corpus et éditions

- AE : L'Année épigraphique* (1888-). Paris.
- Baverel, J.-P. (1810). *Recueil de monuments antiques trouvés dans la Séquanie*. Ms Baverel 15.
- Baverel, J.-P. (s.d.). *Recueil d'inscriptions antiques pour servir de preuves à l'histoire de la Séquanie*. Ms Baverel 17.
- Bourquelot, F. (1862). *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix les Bains*. Paris.
- Castan, A. (1870). *Le-Champ-de-Mars de Vesontio*. Besançon.
- CIL XIII : Zangemeister, C.; Hirschfeld, O.; Finke, H. (eds)* (1905). *Corpus Inscriptionum latinarum*. Vol. XIII, pars II, fasc. 1, *Inscriptiones Germanicae superioriss*. Berlin .
- Delacroix, E. (1871). *Luxeuil. Antiquités et thermes*. Luxeuil.
- Deman, A. ; Raepsaet-Charlier, M.-T. (1985). *Les inscriptions latines de Belgique*. Bruxelles.
- Finke, H. (1927). « Neue Inschriften ». *BRGK*, 17, 1-107, 198-231.
- Frei-Stolba, R.; Bielmann, A. (1996). *Les inscriptions. Musée romain d'Avenches*. Lausanne.
- Héron de Villefosse, A. (1882). « Sur quelques inscriptions latines de Mandeure ». *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 319-30.
- Héron de Villefosse, A. (1886). « Lettre de M. Duvernoy sur de récentes découvertes faites à Mandeure ». *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 15 décembre, 288-95.
- Le Bohec, Y. (2003). *Inscriptions de la cité des Lingons. Inscriptions sur pierre*. Paris.

¹²⁷ Un colloque conclusif de l'exposition s'est tenu à Besançon le 21 février 2024 ; il est publié par ARTEHIS Editions. Une communication intitulée « État de la recherche sur le corpus des Séquanes: un exemple, les inédits de Luxeuil » a par ailleurs été présentée lors de la journée d'étude du 12 mars 2024 organisée par Audrey Becker au Musée de La Cour d'Or à Metz, *Épigraphie de la Gaule Belgique. État des lieux*, à paraître.

- Le Bohec, Y. (2015). *Inscriptions de la cité des Éduens. Inscriptions sur pierre*. Barcelone.
- Longchamps, C. (1860). *Découvertes et observations archéologiques faites dans la Haute-Saône de 1842 à 1860*. Vesoul.
- Marc, I.A. (1806). « Dissertation sur les monuments d'antiquité du département de la Haute-Saône ». *Bulletin de la société agricole de Haute-Saône*, 24 novembre 1805, 159-202.
- Nesselhauf, H. (1937). « Neue Inschriften aus dem römischen Germanien und den angrenzenden Gebieten ». *BRGK*, 27, 51-134.
- Nesselhauf, H.; Lieb, H. (1959). « Dritter Nachtrag zu C.I.L. XIII, Inschriften aus den germanischen Provinzen und dem Treverergebiet ». *BRGK*, 40, 120-229.
- Schillinger-Haefele, U. (1977). « Vierter Nachtrag zu CIL XIII und zweiter Nachtrag zu Fr. Vollmer, *Inscriptiones Bavariae Romanae*, Inschriften aus dem deutschen Anteil der germanischen Provinzen und des Treverergebietes sowie Rätien und Noricum ». *BRGK*, 58, 447-604.

Bibliographie

- Allé, F. (2010). « Travail et identité professionnelle. Analyse lexicographique des métiers du parfum dans l'Occident romain ». *AC*, 79, 199-212. <https://doi.org/10.3406/antiq.2010.3990>
- Amiri, B. ; Cosnuau, J. ; Lefebvre, S. (éds) (2023). *Les Lettres séquanes. Le territoire des Séquanes sous l'empire romain*. Milan.
- Arbabe, E. (2017). *La politique des Gaulois. Vie politique et institutions en Gaule chevelue (ii^e siècle avant notre ère-70)*. Paris. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.57217>
- Barral, P. et al. (2007). « *Epomanduodurum*, une ville chez les Séquanes: bilan de quatre années de recherche à Mandeure et Mathay (Doubs) ». *Gallia*, 64, 353-434.
- Barral, P. ; Coquet, N. ; Nouvel, P. (2012). « Les agglomérations antiques de Franche-Comté. Bilan et perspectives ». Piningre, J.-Fr.; Greffier-Richard, A. (éds), 1995-2005. *Dix ans d'archéologie en Franche-Comté*. Paris, 149-69.
- Barral, P. et al. (2015). « Nouvelles données sur l'agglomération antique d'*Epomanduodurum* (Mandeure et Mathay, Doubs) ». *Gallia*, 72(2), 11-142. <https://doi.org/10.4000/gallia.689>
- Barral, P.; Thivet, M. (éds) (2019). *Sanctuaires de l'âge du Fer. Actualités de la recherche en Europe celtique occidentale = Actes du 41^e colloque international de l'AFEAF* (Dole, 25-27 mai 2017). Paris.
- Bélanger, E. (2012). « L'étude des identités dans l'Antiquité est-elle utopique ? Quelques réflexions épistémologiques et méthodologiques sur l'approche des phénomènes identitaires dans l'Antiquité ». *Cahiers d'histoire*, 31(2), 87-111. <https://doi.org/10.7202/1019285ar>
- Blin, S. ; Brelaz, C. (2017). *Objets et fragments inscrits de Mandeure (Epomanduodurum, ciuitas des Séquanes)*. Berne.
- Blin, S. (2008). « Architecture et société à Mandeure au Haut-Empire ». *Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 131, 23-48.
- Bonvalot, N. ; Richard, A. (éds) (2003). *Sonnants et trébuchants. Trésors monétaires de Haute-Saône*. Vesoul.
- Bosio, L. (1983). *La Tabula Peutingeriana*. Bologna.
- Bully et al. (2014). S. Bully, A. Bully, M. Causevic-Bully avec la collaboration de L. Fiocchi. « Les origines du monastère de Luxeuil (Haute-Saône) ». Gaillard, M. (éd.),

- L'empreinte chrétienne en Gaule (de la fin du iv^e au début du viii^e siècle).* Turnhout, 311-55. <https://doi.org/10.1484/m.csm-eb.5.102609>
- Caballos Rufino, A. ; Lefebvre, S. (eds) (2011). *Roma generadora de identidades. La experiencia hispana*. Madrid. <https://doi.org/10.12795/9788447230037>
- Cuntz, O. (ed.) (1929). *Itineraria romana*. Vol. 1, *Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense*. Leipzig.
- Cüppers, H. (1983). « Le pont romain ». *La civilisation romaine de la Moselle à la Sarre = Catalogue d'exposition* (Musée du Luxembourg, 6-11 octobre 1983). Mainz, 290-1.
- Daubigney, A. (1980). *Les stèles du Musée de Dole (Jura). Notices de présentation*. Dole.
- Daubigney, A. (1981). « Epigraphie et optique: recherche de lisibilité sur un inédit à Besançon ». *DHA*, 7, 407-28. <https://doi.org/10.3406/dha.1981.1444>
- Daubigney, A. (1984). « Inscription, optique et sémiologie de la communication : l'épitaphe de Geminia Titulla (Besançon) ». Walter, H. (éd.), *Hommages à Lucien Lerat*. Paris, 221-40.
- Daubigney, A. (2011). « La part celtique dans l'onomastique de la population séquane ». Deroux, C. (éd.), *Corolla epigraphica. Mélanges en l'honneur d'Yves Burnand*. Bruxelles, 88-98.
- Delamarre, X. (2007). *Nomina Celtica antiqua selecta inscriptionum*. Paris.
- Delencre, F. et al. (2024). « Réflexions liminaires sur l'origine de la pierre employée dans les monuments funéraires romains de Vesontio (Besançon, Doubs) ». Desart, L. ; Moulis, C. ; Fronteau, G. ; Piavaux, M. ; Pieters, M. (éds), *Pierre à Pierre III. Economie de la pierre entre Rhin et Loire aux périodes historiques*. Reims, 201-20.
- Delferrière, N. ; Janin, M.-A. (2021). « Prospérer hors de son territoire d'origine ; l'exemple du *tector* séquane Pompeius Catussa à Lyon ». Lipps, J. (ed.), *People Abroad*. Rahden, 159-69.
- Demougin, S. (2001). « Les cultes dans les Gaules ». *Ktèma*, 26, 187-9. <https://doi.org/10.3406/ktema.2001.2296>
- Desjardins, E. (1869-76). *La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne*. Paris.
- Dietz, K. ; Weber, G. (1982). « Fremde in Rätien ». *Chiron*, 12, 409-44.
- Dondin-Payre, M. (2001). « L'onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Éduens, Sénones, Carnutes, Turons, *Parisii*) ». Dondin-Payre, M. ; Raepsaet-Charlier, M.-T. (éds), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*. Bruxelles, 193-341.
- Dondin-Payre, M. (2003). « Le quotidien institutionnel des cités dans les Trois Gaules ». *CCG*, 14, 143-53. <https://doi.org/10.3406/ccgg.2003.1581>
- Dondin-Payre, M. ; Raepsaet-Charlier, M.-T. (éds) (1999). « Critères de datation épigraphique pour les Gaules et les Germanies ». Dondin-Payre, M. ; Raepsaet-Charlier, M.-T. (éds), *Cités, municipes, colonies*. Bruxelles, VII-XII. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.28150>
- Dondin-Payre, M. ; Raepsaet-Charlier, M.-T. (éds) (2006). *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*. Bruxelles.
- Dumont, A. (2022). « Les cours d'eau en Bourgogne-Franche-Comté. Patrimoine immergé et évolution des hydrosystèmes sur la longue durée ». *Rapport 2022 du PCR*, 147-69.
- Edme, A.-L. (2018). *Les différents modes d'évocation du défunt à l'époque gallo-romaine chez les Lingons, les Éduens et les Séquanes (i^{er}-iii^e siècle) : de l'épigraphie à la représentation figurée* [thèse de doctorat]. Dijon : Université de Bourgogne.
- Faure-Brac, O. (2002). *Carte archéologique de la Gaule*. Vol. 70, *La Haute-Saône*. Paris.

- Fichtl, S. (2009). « Les peuples du Jura à l'époque de César ». Richard, A. ; Barral, P. ; Daubigney, A. (éds), *L'isthme européen Rhin-Saône-Rhône dans la protohistoire. Approches nouvelles en hommage à Jacques-Pierre Millote*. Besançon, 361-7.
- France, J. (2000). « Le personnel subalterne de l'administration financière et fiscale dans les provinces des Gaules et des Germanies ». *CCG*, 11, 193-221. <https://doi.org/10.3406/ccgg.2000.1531>
- Gschaid, M. (1994). « Inscriptions religieuses des cités des Séquanes et des Ambarres. Nouvelles interprétations ». *DHA*, 20(2), 155-88. <https://doi.org/10.3406/dha.1994.2184>
- Halpern, C. (éd.) (2016). *Identité(s). L'individu, le groupe, la société*. Auxerre. <https://doi.org/10.3917/sh.halpe.2016.01>
- Hoët-van Cauwenbergh, C. (2022). *La province de Gaule belgique. Approches politiques et sociales sous le Haut-empire romain*. Lille.
- Joan, L. (2003). *Carte archéologique de la Gaule*. Vol. 25/90, *Le Doubs et le territoire de Belfort*. Paris.
- Lahire, B. (1998). *L'homme pluriel*. Paris.
- Lahire, B. (2004). *La culture des individus. Dissonances et distinction de soi*. Paris. <https://doi.org/10.3917/dec.lahir.2006.02>
- Lamy, P.-A. (2015). *De la carrière à l'abandon: la sculpture sur pierre chez les Éduens : i^{er}-iv^e siècles ap. J.-C.* [thèse de doctorat]. Dijon : Université de Bourgogne.
- Lefebvre, S. (éd.) (2013). *Identités et dynamiques provinciales du ii^e siècle avant notre ère à l'époque julio-claudienne*. Dijon.
- Lefebvre, S. (éd.) (2022). *Quis sum ? Provincialis ? Manifestations identitaires dans le cadre supra-civique. Les identités provinciales et régionales*. Dijon. <https://doi.org/10.4000/books.artehis.25050>
- Lerat, L. (1964). « Besançon antique des origines à la fin du IV^e siècle ». Fohlen, C. (éd.), *Histoire de Besançon*. Paris, 27-141.
- Lerat, L. (1967). « Vingt-cinq ans d'archéologie historique en Franche-Comté ». *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3-72.
- Lerat, L. (1968). « Les trésors de monnaies romaines en Franche-Comté ». *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 19, 145-89.
- Lerat, L. (1977). « La Franche-Comté romaine ». Fiétier, R. (éd.), *Histoire de la Franche-Comté*. Toulouse, 53-88.
- Maligorne, Y. (2011). « Les dédicaces de Bourbonne-les-Bains et leur contexte monumental: quelques observations sur un complexe public de la *civitas* des Lingons ». Deroux, C. (éd.), *Corolla Epigraphica. Mélanges en l'honneur d'Yves Burnand*. Bruxelles, 214-31.
- Mangin, M. ; Bonvalot, N. (2002). « Les agglomérations secondaires de Haute-Saône ». Faure-Brac 2002, 67-68.
- Neury, P. ; Seigne, J. (2003). « Le pont antique de Fondettes (Indre-et-Loire) ». *Revue archéologique du Centre de la France*, 42, 235-44. <https://doi.org/10.3406/racf.2003.2941>
- Nouvel, P. (2020). « Les Séquanes, Besançon et Rome : quelques réflexions à partir des données archéologiques disponibles ». Baudouin, B. ; Bonnamy, D. (éds), *De Vesontio à Besançon, tous les chemins passent par Rome*. Besançon, 17-38.
- Nouvel, P. ; Luginbühl, T. ; Bichet, V. (2008). *Etude intégrée d'un complexe religieux gallo-romain, Villards-d'Héria (Jura): archéologie, architecture, territoire et environnement. Rapport d'activité 2007*. Service Régional d'Archéologie de Franche-Comté, Besançon.
- Nouvel, P. ; Cramatte, C. (2013). « Le massif du Jura à l'époque romaine. Terre de frontière ou de peuplement ? ». Richard, A. ; Schifferdecker, F. ; Mazimann, J.-P. ;

- Bélet-Gonda, C. (éds), *Le peuplement de l'Arc jurassien de la Préhistoire au Moyen-Âge*. Besançon, 385-410. Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté 916.
- Perruche, R. (2023). « Les pratiques cultuelles : vœux et dédicaces ». Amiri, Cosnuau, Lefebvre 2023, 118-19.
- Popovitch, L. (2000). « Les Monnaies ». Roulière-Lambert, M.-J. ; Jacquet, G. (éds), *Villards d'Héria, un sanctuaire gallo-romain*. Lons-le-Saunier, 59-60.
- Popovitch, L. (2006). « Le numéraire augustéen ». Adam, A.M. ; Stoullig, C. (éds), *De Vesontio à Besançon. Catalogue de l'exposition* (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Besançon, 12 mai-27 novembre 2006). Neuchâtel; Besançon, 68-9.
- Popovitch, L. (2023). « Les quadrantes de Vesontio ». Amiri, Cosnuau, Lefebvre 2023, 68-9.
- Prell, M. (1997). « Die römische Donaunrücke bei Steppberg. Eine Brücke bislang unbekannten typs ? ». Prell, M. (Hrsg.), *Archäologie der Brücken*. Tittmoning, 110-15.
- Raepsaet-Charlier, M.-T. (1999). « Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut-Empire. Bilan et questions ». Dondin-Payre, M. ; Raepsaet-Charlier, M.-T. (éds), *Cités, municipes, colonies*. Bruxelles, 271-352. <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.28168>
- Raepsaet-Charlier, M.-T. (2001). « Onomastique et romanisation. Eléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et de Germanie inférieure ». Dondin-Payre, M. ; Raepsaet-Charlier, M.-T. (éds), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*. Bruxelles, 399-470.
- Raepsaet-Charlier, M.-T. (2006). « Les dévots dans les lieux de culte de Germanie supérieure et la géographie sacrée de la province ». Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2006, 347-435.
- Raepsaet-Charlier, M.-T. (2021). *Institutions et fastes de la province romaine de Gaule Belgique*. Bruxelles.
- Rankov, B. (2006). « Les *frumentarii* et la circulation de l'information entre les empereurs romains et les provinces ». Capdetrey, L. ; Nelis-Clément, J. (éds), *La circulation de l'information dans les Etats antiques*. Pessac, 129-40. <https://doi.org/10.4000/books.ausonius.614>
- Rothé, M.-P. (2001). *Carte archéologique de la Gaule*. Vol. 39, Jura. Paris.
- Schmidt, T. (2011). *Akteure und Organisation der Handelsschiffahrt in den nordwestlichen Provinzen des Römischen Reiches*. Mainz.
- Spickermann, W. (2003). *Germania Superior. Religionsgeschichte des römischen Germanien I*. Tübingen.
- Thévenard, J.-J. (1996). *Carte archéologique de la Gaule*. Vol. 52/1, *La Haute-Marne*. Paris.
- Troisgros, H. (2005). *Bourbonne-les-Bains et sa région. Histoire et tourisme*. Langres.
- Van Andringa, W. (2006). « Un grand sanctuaire de la cité des Séquanes : Villards-d'Héria ». Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2006, 121-34. Van Andringa, W. (2022). « Fabrique des lieux de culte en Gaule romaine : mémoire des lieux et intégration provinciale ». Huber, S. ; Van Andringa, W. (éds), *Côtoyer les dieux. L'organisation des espaces dans les sanctuaires grecs et romains*. Athènes, 81-104. <https://doi.org/10.4000/books.efa.14952>
- Venault, S. et al. (2012). *Projet collectif de recherche. Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographie et analyse spatiales. Rapport d'activité 2012*. Besançon.
- Venault, S. ; Nouvel, P. (éds) (2014). *Projet collectif de recherche. Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire*

- archéologique, cartographie et analyses spatiales. *Rapport d'activité 2014*. Besançon.
- Walter, H. (1974). *La sculpture funéraire gallo-romaine en Franche-Comté*. Paris.
- Walter, H. (1991). « Mythes égyptiens en Séquanie ». Fick, N. ; Carrière, J.-C. (éds), *Mélanges Etienne Bernand*. Paris, 393-402.
- Walter, H. (2019). *Vivre en Franche-Comté à l'époque romaine*. Besançon.

